Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-242900710-20251204-BC_2025_12_036-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : BC_2025_12_036

OBJET : **Dossiers de demande de subvention « Pass Commerce et Artisanat »**

LE JEUDI 7 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau de la Communauté de Communes, convoqué par courrier électronique du 28 novembre 2025, s'est réuni au siège administratif communautaire de POULDREUZIC, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ANDRO Dominique, Annie BERRIVIN, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, JAOUEN Gwénaëlle, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PETILLON Loïc, PICHON Franck, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe.

Absent excusé : GERBE Alain.

****

Philippe RONARC'H, Vice-Président, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 20 septembre 2017, il a été décidé la mise en place d'une aide Pass Commerce et Artisanat, dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, et d'aider à la modernisation du commerce indépendant de l'artisanat. Les opérations éligibles sont la création, reprise, modernisation ou extension d'activités.
Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique passée fin 2017 avec la Région Bretagne et reconduite par celle de mai 2023, qui co-finance pour le même montant que celui accordé par l'EPCI, à l'exception des projets en agglomération de PLONEOUR-LANVERN (30/70).
Le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues.
Le dossier de l'Eurl garage RB auto à PLONEOUR-LANVERN, géré par M. Ewen RAPHALEN, étant réputé complet,

Sur proposition de Philippe RONARC'H,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **Décide** de lui allouer une aide de 1 978.11 €, la CCHPB fait l'avance de la part de la Région (70 Région / 30 EPCI).
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2025,
- **Mandate** la Présidente pour verser la subvention.

La Présidente,

Josiane KERLOCH.